

INFORMATION SUR LA QUALITE DE L'EAU DU ROBINET EN 2022

L'Agence Régionale de Santé de Mayotte (ARS) est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine à Mayotte afin de s'assurer que les eaux sont conformes aux exigences de qualité réglementaires et ne présentent pas de risques pour la santé des consommateurs. Les agents du service Santé Environnement réalisent des prélèvements chaque semaine qui sont analysés par des laboratoires à Mayotte, à la Réunion et en métropole. Les résultats font l'objet d'un avis sanitaire, adressé aux collectivités conformément au Code de la Santé Publique.

Qui est responsable de la production et de la distribution de l'eau à Mayotte ?

À Mayotte, Les Eaux de Mayotte (LEMA) sont chargées de la gestion de l'eau potable. Elles ont délégué cette mission à une société privée, la Société Mahoraise des Eaux (SMAE).

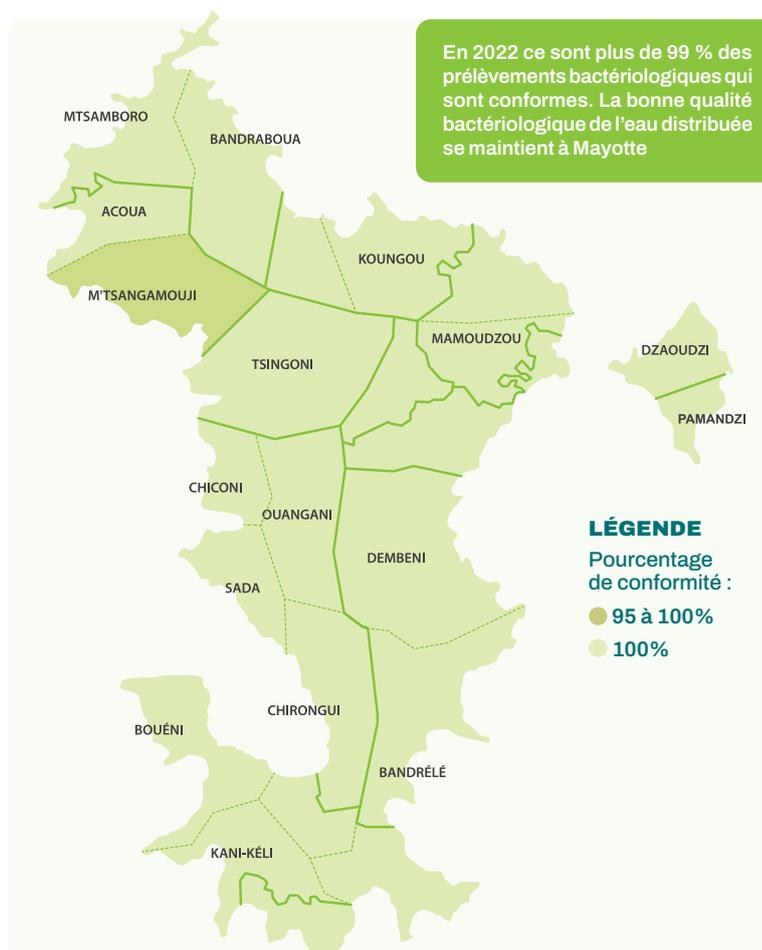
Qualité physico-chimique

Paramètres	Exigences réglementaires	% d'analyses conformes
Turbidité	Référence de qualité* Limite de qualité**	93,1 % 98,9 %
Aluminium	Référence de qualité	99,8 %
Nitrates	Limite de qualité	100 %
Total pesticides	Limite de qualité	100 %
Sous-produits de chloration	Limite de qualité	100 %
Conductivité	Référence de qualité	84,0 %

***Référence de qualité :** valeurs réglementaires fixées pour 20 paramètres qui constituent des témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau. Ces substances n'ont pas d'incidence directe sur la santé, mais peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations de traitement ou être l'origine d'inconforts ou de désagréments pour le consommateur.

****Limite de qualité :** valeurs réglementaires fixées pour les paramètres dont la présence dans l'eau induit des risques pour la santé du consommateur à plus ou moins long terme.

Qualité bactériologique



Les coupures d'eau de l'année 2022

De nombreuses coupures d'eau ont été constatées en 2022 avec notamment l'organisation de tours d'eau. Ces tours d'eau ont été mis en œuvre à la fois pour pallier l'insuffisance des infrastructures actuelles pour pouvoir répondre à la demande en eau de la population, mais également afin d'éviter une rupture totale de l'alimentation en eau et d'assurer ainsi une équité d'accès à l'eau de l'ensemble des abonnés. Les coupures d'eau peuvent générer une eau trouble au moment de la remise en service. Il est recommandé de laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle soit claire et limpide et de respecter les conseils pratiques décrits ci-dessous.

Définition des paramètres de qualité de l'eau du robinet

Bactéries témoins de contamination fécale

Deux familles de bactéries (E. Coli et entérocoques) sont recherchées dans l'eau du robinet et doivent impérativement être absentes. Leur présence dans l'eau indique un défaut de l'étape de désinfection par le chlore et peut causer des gastro-entérites.

Aluminium

L'aluminium est introduit au cours de l'étape de traitement des eaux de surface ; le dépassement de la norme indique une mauvaise maîtrise du traitement et peut perturber le fonctionnement des appareils de dialyse.

Turbidité

La turbidité est due à la présence de matières en suspension donnant un aspect trouble. Le dépassement de la norme peut indiquer une mauvaise maîtrise du traitement, notamment la filtration, ou alors révéler des problèmes sur le réseau avec des remises en suspension de dépôts dans les canalisations faisant suite à des coupures ou des variations de débits ou de pressions.

Chlore libre et sous-produits issus de la chloration

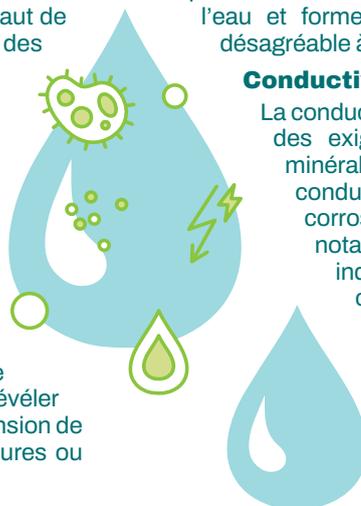
La chloration permet de prévenir le risque infectieux véhiculé par l'eau. Le chlore peut réagir avec la matière organique de l'eau et former des sous-produits qui donnent un goût désagréable à l'eau.

Conductivité

La conductivité de l'eau distribuée peut être en dessous des exigences de qualité en raison de la faible minéralisation naturelle de l'eau à Mayotte. Une faible conductivité de l'eau peut être à l'origine de la corrosion des canalisations métalliques et notamment celles qui sont en plomb, ce qui peut induire des effets néfastes sur la santé. Aucune canalisation en plomb n'est présente à Mayotte.

Pesticides et nitrates

Certains de ces éléments, témoins d'une pollution d'origine agricole de l'eau, sont dangereux pour la santé.



Quelques conseils pratiques



Réseaux privés après compteur

Utilisez des tuyaux et des équipements agréés pour le transport de l'eau potable. Veillez à enterrer les tuyaux et à les maintenir en pression. A défaut, faites couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



De retour après une longue absence

L'eau a stagné dans les canalisations et peut être momentanément impropre à la consommation : faites couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Après une coupure d'eau

Lorsque l'eau revient au robinet après une coupure, elle est peut-être impropre à la consommation pendant plusieurs heures en raison de la remise en suspension de dépôts dans les réseaux et l'infiltration d'eaux parasites. Il est donc nécessaire dans la première demi-journée suivant la remise en eau de :

- Laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle soit claire (en la récupérant dans un récipient pour un usage autre qu'alimentaire)
- Ne pas utiliser cette eau pour la boisson ou la préparation des aliments
- Privilégier les usages non alimentaires (toilettes, WC, ménage, ...)
- Préférer durant la première demi-journée après la remise en eau la consommation d'eau du robinet ayant été prélevée et stockée avant la coupure d'eau (en étant conservée au frais et à l'abri de la lumière dans un récipient propre de qualité alimentaire pendant 48h maximum) ou la consommation d'eau embouteillée. À défaut, il faut chauffer l'eau à feu très fort jusqu'à ébullition et maintenir cette ébullition au minimum 5 minutes, puis laisser cette eau se refroidir pour éviter tout risque de brûlure.



Stockage d'eau pour un usage alimentaire

Utiliser des récipients propres, fermés et de qualité alimentaire. L'eau ainsi conditionnée doit être conservée au frais et à l'abri de la lumière préférentiellement au réfrigérateur. Compte tenu de la disparition du chlore, elle doit être dans la mesure du possible renouvelée tous les jours et conservée au maximum 2 jours pour éviter que sa qualité ne s'altère.